



Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne.

Pour les communes avec qui elle a conventionné (*), la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Il vous suffit de cliquer sur le lien et de suivre les étapes :

> <https://sve.sirap.fr>

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Il vous est toujours possible de faire vos demandes par papiers, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

* Adé, Les Angles, Angos, Allier, Arcizac-Adour, Arrayou-Lahitte, Artigues, Aspin-en-Lavedan, Aureilhan, Aurensan, Azereix,